

Privilégier les actions de terrain



Quelques-unes de nos protégées dans un de nos troupeaux du bonheur

2017

**Bilan de nos actions
et de nos succès**



Cette Année 2017, l'OABA célébrait le 60^{ème} anniversaire de l'appel lancé par Jacqueline Gilardoni en 1957, texte fondateur de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs.

L'OABA a été la première association en France, et pendant longtemps la seule, à dénoncer les conditions d'abattage des animaux. A présent, un vaste mouvement d'associations milite pour le respect de l'animal dans les abattoirs.

L'OABA a dû faire face à un fort accroissement de ses activités en 2017 :

- Sauvetages d'animaux : près de 1000 animaux recueillis
- Procédures pénales : 25 dossiers contre des auteurs de mauvais traitements
- Recours devant le Conseil d'Etat contre le décret modifiant le code de l'environnement facilitant l'installation de mégafermes
- Visites d'abattoirs et réalisation d'audits de protection animale
- Formation au bien-être animal d'ingénieurs agronomes, d'étudiants vétérinaires, de vétérinaires inspecteurs, de magistrats
- Réunion des comités locaux d'abattoirs dans tous les départements
- Rencontres avec des parlementaires, des journalistes, des scientifiques
- Partenariats avec des groupes de la grande distribution pour développer un cahier des charges débouchant sur un étiquetage bien-être animal

La charge de travail est importante pour notre petite équipe d'une dizaine de salariés, avec en moyenne au moins une réunion ou une mission sur le terrain chaque jour. La charge financière est lourde. Nous consacrons l'essentiel de notre budget à ces actions concrètes de terrain plutôt qu'à la publicité.

Je compte sur votre aide et vous en remercie.

JP Kieffer

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs

Association fondée en 1961 et reconnue d'utilité publique depuis 1965

10, place Léon Blum – 75011 Paris



@oaba_off



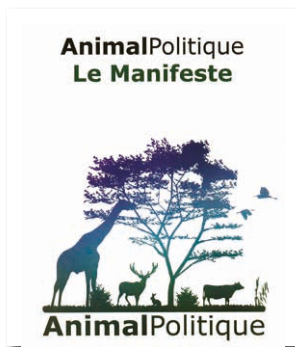
facebook.com/oaba



oaba.fr



contact@oaba.fr



www.animalpolitique.com

L'OABA participe, dès sa création, à un collectif de 26 organisations de protection animale pour **mettre la cause animale au coeur des enjeux politiques**.

Un Manifeste formulait 30 propositions concrètes qui ont été soumises aux candidats à l'élection présidentielle et aux législatives afin qu'ils prennent position publiquement pour construire une société respectueuse des animaux.

L'OABA a rejoint CAP (Convergence Animaux Politique) structure de lobbying relationnelle au service des associations de défense des animaux. Plusieurs députés participaient à une réunion de réflexion sur la création d'une **délégation interministérielle à la condition animale**.

Ce projet répond à l'engagement pris par le candidat Emmanuel Macron en signant la proposition n°30 du Manifeste Animal-Politique instituant un organe autonome dédié aux animaux, indépendant du ministère de l'agriculture et donnant une place significative aux associations.



www.convergence-animaux-politique.fr



www.egalimentation.gouv.fr

L'OABA participait aux Etats généraux de l'alimentation qui ont permis des échanges avec les ministères concernés, les professionnels et des ONG (protection des animaux, de l'environnement, des consommateurs...).

Ces EGA doivent déboucher sur un projet de loi qui reprendrait certains articles de la proposition de loi Falorni, en particulier la création du délit de maltraitance dans les abattoirs. Mais l'OABA regrette l'absence de dispositions sur les contrôles vidéo dans les abattoirs et sur l'étiquetage du mode d'abattage.



Sauvetages d'animaux maltraités

Avec la crise agricole, de plus en plus d'animaux sont en péril dans nos campagnes, souvent dans l'indifférence. Au cours de l'année 2017, près de 1 000 animaux ont été sauvés de la misère et de la mort (exactement 960 : 474 bovins et 486 ovins-caprins). L'OABA doit trouver un transporteur et une ferme d'accueil pour que ces animaux finissent leurs jours à l'abri du besoin et de toute exploitation.

L'OABA doit faire face seule à la charge de ces sauvetages et assurer les frais vétérinaires et d'hébergement, auxquels s'ajoutent les frais de procédures (25 en 2017) pour faire condamner les auteurs de maltraitance ou d'abandon de soins.

Notre Troupeau du bonheur ne cesse de s'agrandir dans une trentaine de sites conventionnés. Nos rescapés mènent enfin une vie paisible.

Notre budget 2017 pour ces actions est d'environ 500 000 euros.

Abattoirs : l'expertise de l'OABA

L'OABA a développé ses visites d'abattoirs au cours de l'année 2017. Michel Courat, vétérinaire expert européen du bien-être des animaux de ferme, a rejoint notre équipe de délégués pour assurer des audits de protection animale.



Des grilles d'évaluation permettent de pointer les dysfonctionnements et les non-conformités, puis de conseiller des améliorations concrètes. Ce dialogue avec les professionnels et les services de contrôle permet des avancées dans les bonnes pratiques.

Comités locaux des abattoirs

Reconnue pour son expertise, l'OABA a été conviée à participer à tous les comités locaux des abattoirs mis en place dans chaque département avec pour objectif d'améliorer la transparence sur le fonctionnement des abattoirs. L'OABA a participé à un grand nombre de ces réunions et a pu se faire entendre. Ce qui a représenté un lourd investissement tant humain que financier.

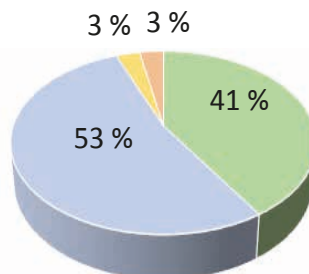
Comité national d'éthique des abattoirs

Ce comité national d'éthique était une mesure de la proposition de loi sur le respect de l'animal en abattoir. Il se réunissait pour la première fois en septembre. L'OABA est membre de ce comité qui a montré, dès les premières réunions, une volonté de dialogue entre les professionnels et les organisations de protection animale.

Les ressources de l'OABA

Nos ressources proviennent de la générosité de nos adhérents et donateurs. L'OABA ne perçoit aucune subvention. Les legs et assurances-vie apportent une aide durable pour les animaux.

Cotisations et dons	41 %
Legs et assurances-vie	53 %
Produits financiers	3 %
Dommages et intérêts	3 %



Nos ressources sont gérées avec un souci de rigueur, de transparence et d'efficacité. Les comptes sont contrôlés par un cabinet d'expertise comptable indépendant et sont certifiés par un commissaire aux comptes. Le bilan financier est présenté et approuvé par l'assemblée générale. Il est publié dans notre Bulletin annuel et sur notre site internet.

Nos ressources sont essentiellement consacrées aux sauvetages d'animaux (frais vétérinaires, transporteurs, hébergeurs), aux procédures judiciaires (frais d'avocats et d'huissiers) et aux audits de protection animale dans des abattoirs.

Sur un don de 100 euros :



Plus des 2/3 sont consacrés à des actions de terrain : sauvetages d'animaux, procédures et audits d'abattoirs. **C'est la mission que vous nous confiez.**

Moins de 1/4 est utilisé pour les frais de fonctionnement de l'association. **Ce sont les moyens que vous nous donnez pour agir.**

Comment soutenir nos actions

Votre aide est indispensable pour nous permettre d'agir sur le terrain, pour éviter que des animaux ne meurent par manque de soins ou par maltraitance.

Les audits de protection animale réalisés dans les abattoirs sont essentiels pour faire respecter la réglementation et améliorer les bonnes pratiques.

Une opération de sauvetage :

- La bétailière : 2 500 €
- Le matériel : 600 €
- Le personnel : 600 €

Total : 3 700 €

(Moyenne selon les interventions en 2017)

Troupeau du bonheur :

- | | Bovin | Ovin | Cheval |
|-----------------|-------|-------|--------|
| - Vétérinaire : | 100 € | 50 € | 200 € |
| - Hébergement : | 900 € | 190 € | 1600 € |

Total sur un an : 1000 € 240 € 1800 €

Coût par mois : 83 € 20 € 150 €

Une procédure en justice :

- Honoraires d'avocat : 1 700 €
- Huissier et frais : 500 €

Total : 2 200 €

(Estimation selon les procédures en 2017)

Un audit dans un abattoir :

- Salaire et charges d'un délégué : 400 €
- Déplacement et hébergement : 300 €

Total : 700 €

(Estimation selon les audits réalisés en 2017)

➔ FAIRE UN DON PONCTUEL

20 €

Après déduction fiscale 6,80 €

1 mois d'hébergement
et soins pour un **mouton**

150 €

Après déduction fiscale 51 €

1 mois d'hébergement
et soins pour un **cheval**

250 €

Après déduction fiscale 85 €

3 mois d'hébergement
et soins pour un **bovin**

➔ FAIRE UN DON RÉGULIER (prélèvement mensuel)

75 € / mois

Après déduction fiscale 25,50 € / mois

1 an d'hébergement pour un **bovin**

150 € / mois

Après déduction fiscale 51 € / mois

1 an d'hébergement pour un **cheval**

➔ DONATION, LEGS, ASSURANCE-VIE

L'OABA reconnue d'utilité publique est exonérée des droits de succession

Ecrivez-nous pour recevoir plus de renseignements.

OABA - Service donateurs • 10, place Léon Blum - 75011 Paris
contact@oaba.fr